



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 9 novembre 2022

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 9 novembre 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2022
5. Transport collectif et adapté – Demande de financement 2022 - Grille tarifaire - Addenda
6. Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025
7. Table de concertation sur l'application du Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans
 - 7.1 Octroi d'un mandat de gré à gré
 - 7.2 Nominations d'un représentant de la Chambre de commerce et d'un entrepreneur
8. Inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans – Ajout d'un bâtiment
9. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2022
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-11-137

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Le point 11. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2022

Résolution 2022-11-138

Sur proposition de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

verbal de la séance tenue le 5 octobre 2002, à la suite de deux corrections d'usage aux points 3 et 13.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2022

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 5 octobre 2022.

5• Transport collectif et adapté – Demande de financement 2022 - Grille tarifaire - Addenda

Résolution 2022-11-139

Addenda à la résolution 2022-10-135

Considérant que les municipalités de l'Île d'Orléans et la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans ont adopté une résolution identifiant Développement Côte-de-Beaupré (CLD) comme délégué en matière de transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que la MRC appuie financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements ;

Considérant que la résolution 2022-10-135 a été adoptée lors de la séance du Conseil des maires du 5 octobre 2022 ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans apporte un addenda à la résolution 2022-10-135 et adopte la grille tarifaire 2022 corrigée ;

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la MRC (adapté et collectif)	4,00 \$
Déplacements à l'extérieur de la MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

6• Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025

Résolution 2022-11-140

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente 2023-2025), **sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

appuyé par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Confirme son intérêt et son engagement à poursuivre sa collaboration dans le cadre de l'Entente 2023-2025 ;
- Reconnaisse que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) agit à titre de gestionnaire de l'Entente 2023-2025 ;
- Confirme la contribution financière de 50 949 \$ à l'Entente 2023-2025 selon les montants et modalités indiqués dans le tableau en annexe 2 ;
- Désigne la préfète, Mme Lina Labbé, à titre de signataire pour l'Entente 2023-2025 ;
- Désigne la préfète, Mme Lina Labbé, pour siéger comme membre du comité directeur de l'Entente, ainsi que M. Sylvain Bergeron, préfet-suppléant, à titre de remplaçant ;
- Transmettre ladite résolution à la CMQuébec.

7• Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans

7.1 Octroi d'un mandat de gré à gré

Résolution 2022-11-141

Considérant que le mandat de la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans (la Table) est notamment de formuler des recommandations au ministre de la Culture et des Communications (le ministre) sur les modalités d'application du Plan de conservation afin de prendre en compte toutes les réalités de la communauté et du territoire de l'Île d'Orléans ;

Considérant le bilan positif de l'ensemble des travaux réalisés par les membres de la Table, lequel a été déposé au ministre et au Conseil de la MRC ;

Considérant qu'il y aurait lieu de poursuivre les travaux de la Table, notamment pour la mise en application de la loi 69 pour le territoire de l'Île d'Orléans, surtout en ce qui concerne la traduction du Plan de conservation en dispositions réglementaires ;

Considérant l'offre de services déposée par Jacques Bénard médiation + facilitation Inc. du 12 septembre 2022 pour accompagner les membres de la Table dans la poursuite de leurs travaux en 2022-2023 et viser ensuite leur autonomie ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un mandat d'accompagnement des membres de la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

patrimonial de l'Île d'Orléans à Jacques Bénard médiation + facilitation Inc., moyennant des honoraires maximaux de 25 875 \$ (plus les taxes applicables), payés à parts égales par le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

- Que les honoraires de 12 937,50 \$ (plus les taxes applicables) assumés par la MRC soient payés à même les surplus du Fonds Région et Ruralité ;
- De mandater la préfète, Mme Lina Labbé, à signer tout document afférent.

7.2 Nominations d'un représentant de la Chambre de commerce et d'un entrepreneur

Résolution 2022-11-142

Considérant que le 11 mars 1970, le gouvernement du Québec désignait l'Île d'Orléans à titre d'arrondissement historique, désigné depuis sous le vocable de site patrimonial ;

Considérant qu'en décembre 2017, le ministère de la Culture et des Communications du Québec déposait le Plan de conservation (Plan) du site patrimonial de l'Île d'Orléans ;

Considérant que la mise en application des 239 orientations contenues à l'intérieur du Plan s'est avérée complexe et a suscité beaucoup d'insatisfaction chez les citoyens de l'Île d'Orléans ;

Considérant l'annonce par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, en août 2019, de la mise en place de mesures d'assouplissement dans l'application du Plan ainsi que l'annonce de la création d'une Table de concertation (Table) ;

Considérant que ladite Table a débuté ses travaux au printemps 2020 et que ses membres ont été nommés pour une période de deux ans ;

Considérant qu'après deux ans de travaux de la Table, il y a lieu de remplacer deux de ses membres ;

Considérant que de nouvelles démarches devront être entreprises pour recruter un entrepreneur ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Marie-Ève Labbé, à titre de représentante de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans, pour siéger à la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

8• Inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans – Ajout d'un bâtiment

Résolution 2022-11-143



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'à la suite de démarches entreprises par Mme Nathalie Leclerc pour valider si le camp en bois rond de Félix-Leclerc pourrait être inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans ;

Considérant que ledit inventaire n'est pas exhaustif et qu'il est possible d'y ajouter des bâtiments à la suite d'une évaluation patrimoniale favorable ;

Considérant la documentation de la valeur patrimoniale rédigée par Mme Jeanne Pleau en octobre 2022 pour le compte de la MRC ;

Considérant les résultats favorables obtenus lors de l'évaluation patrimoniale du camp en bois rond de Félix-Leclerc ;

Considérant que seuls les biens figurant dans l'un des inventaires des bâtiments patrimoniaux de l'Île d'Orléans sont admissibles au Programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'ajouter à l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans, le camp en bois rond de Félix-Leclerc.

9• Adoption des dépenses du mois d'octobre 2022

Résolution 2022-11-144

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2022, lesquelles s'élèvent à 538 049,19 \$.

10• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

11• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

12• Période de questions

Elle débute à 20h06 et se termine à 20h08.

13• Levée de la réunion

Résolution 2022-11-145

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h09.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 23 novembre 2022 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète